



Pau, le 20 janvier 2020

INVITATION PRESSE

Signature de la charte « Entreprises engagées – Sécurité routière »

SÉCURITÉ ROUTIÈRE #ENTREPRISEENGAGEES
VIVRE, ENSEMBLE. PYRENEES - ATLANTIQUES

Jeudi 23 janvier 2020

Selon le bilan annuel 2017 du Ministère de l'Intérieur relatif à l'accidentalité routière, 14 % des usagers tués sur la route, soit 483 morts, le sont lors d'un trajet lié au travail (trajets domicile-travail ou missions professionnelles).

Ces accidents de trajet constituent le premier risque mortel d'accidents du travail. Ils sont à l'origine de 8 millions d'arrêt de travail, sans compter pour l'entreprise le coût de la perte temporaire ou définitive d'une personne formée et compétente souvent essentielle pour la pérennisation de l'activité.

À ce titre, la mobilisation de tous les acteurs du monde du travail est majeure.

Au niveau national, 1 386 entreprises se sont d'ores et déjà engagées au profit de la sécurité routière.

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, 88 entreprises ont signé une convention d'engagement le 30 juin 2017, le 13 mars 2018, le 6 juin 2018, le 4 décembre 2018, et le 26 avril 2019.

36 nouvelles entreprises ont décidé de rejoindre le mouvement de mobilisation en faveur de la sécurité de leurs collaborateurs sur la route et s'engagent, à leur tour, à mettre en place les **7** mesures suivantes :

- limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant (avec dispositif intégré au véhicule) ;
- prescrire la sobriété sur la route ;
- exiger le port de la ceinture de sécurité ;
- ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées ;
- intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet ;

- favoriser la formation à la sécurité routière ;
- encourager les conducteurs de deux-roues motorisés à mieux s'équiper ;

et à promouvoir le dispositif initié par l'Automobile-club Basco-Béarnais, via une participation active sur la plateforme interactive "**entreprisesengagees**".

Vous êtes cordialement invités à la signature de cette charte en présence de M. Éric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques, le :

Judi 23 janvier 2020
à 18 heures
Entrée 1 de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Contact Presse :
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques-
Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
☎ 05 59 98 24 10 - 24 16 / 📞 06 88 67 65 19 - 06 26 14 12 79
pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

